

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 15 OCTOBRE 2015**

Délibération
n° 2015.10.313

**Service de Conseil en
énergie partagé :
fixation du montant
de la participation
des communes**

LE QUINZE OCTOBRE DEUX MILLE QUINZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **09 octobre 2015**

Secrétaire de séance : Stéphane CHAPEAU

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Danielle BERNARD, Jacky BONNET, Samuel CAZENAVE, Stéphane CHAPEAU, Danielle CHAUVET, Catherine DEBOEVERE, Armand DEVANNEAUX, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Martine FRANCOIS ROUGIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Annie MARC, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Ont donné pouvoir :

Bernard CONTAMINE à Catherine MAZEAU, Patrick BOURGOIN à François ELIE, Mireille BROSSIER à Michel GERMANEAU, Sylvie CARRERA à Guy ETIENNE, Véronique DE MAILLARD à Xavier BONNEFONT, Maud FOURRIER à Jacky BONNET, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Françoise LEGRAND à Philippe VERGNAUD, Olivier RIVIERE à Stéphane CHAPEAU, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN à Joël GUITTON

Excusé(s) :

Absent(s) :

Bernard CONTAMINE, Patrick BOURGOIN, Mireille BROSSIER, Sylvie CARRERA, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Maud FOURRIER, Philippe LAVAUD, Françoise LEGRAND, Olivier RIVIERE, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 OCTOBRE 2015

**DELIBERATION
N° 2015.10.313**

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE /
DÉVELOPPEMENT DURABLE

Rapporteur : **Monsieur ETIENNE**

**SERVICE DE CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE : FIXATION DU MONTANT DE LA
PARTICIPATION DES COMMUNES**

Dans le cadre de sa compétence « soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie », de son statut de territoire à énergie positive pour la croissance verte, et de sa candidature à l'appel à projet régional Territoire à Energie Positive (TEPOS), GrandAngoulême souhaite renforcer l'animation auprès des communes.

Par délibération n°162 du 2 avril 2015, le conseil communautaire a validé le principe de création du service de Conseil en Énergie Partagé (CEP) et la convention permettant l'adhésion des communes.

Les objectifs pour les communes sont à la fois de réaliser des économies financières sur le budget de fonctionnement, de rénover efficacement le patrimoine bâti, de diminuer la dépendance aux énergies fossiles et/ou non durables, d'abaisser les émissions de gaz à effet de serre et de favoriser la production d'énergies renouvelables locales.

Le service a été présenté à l'ensemble des communes de l'agglomération à l'occasion d'une série de rencontres suite au bureau communautaire du 22 janvier 2015.

Sept communes ont délibéré favorablement pour y adhérer dès 2016 : Fléac, La Couronne, L'Isle d'Espagnac, Mornac, Ruelle-sur-Touvre, Saint-Michel et Saint-Saturnin.

Le financement de ce service estimé à 54 800 € est intégralement assuré par :

- une subvention de la région Poitou-Charentes,
- une aide de l'ADEME pour les communes éligibles (moins de 10 000 habitants),
- une participation forfaitaire des communes calculée sur la base d'un coût fixe par habitant ; celle-ci sera de **0,6 € par habitant et par an**

GrandAngoulême assurera la gestion et la coordination administrative avec l'appui du réseau national des CEP (environ 240 CEP en France).

Le service de CEP sera mis en place à compter du 1er janvier 2016 pour une durée de trois ans.

Vu l'avis de la commission aménagement durable du territoire du 23 septembre 2015,

Vu l'avis de la commission ressources-prospectives du 30 septembre 2015,

Je vous propose :

DE FIXER le montant de la participation des communes à 0,6 €/habitant et par an.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 22 octobre 2015	<u>Affiché le :</u> 22 octobre 2015